

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Le vingt-trois Février deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, M. Guillaume **GENDRAUX**, M. Jacques **FLANDROIS**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS : M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Jacqueline **LORET** et Mme Jany **ROUSSEAU** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Fabrice MICHELET, Mme Séverine BERLAND et Mme Nicole BETTAN ainsi que Mme Périne **DEVINCK** excusée non représentée.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il demande l'inscription de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Plan de financement du projet d'aménagement de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud,
- Dénomination de l'accès dans la « ZAC Pigeon Pierre »
- Installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques

Monsieur le Maire explique que ces 3 points n'étaient pas d'actualité au moment de l'envoi de la convocation, c'est ce qui explique cet additif que le Conseil Municipal, unanime, accepte.

Le compte-rendu de la séance du 26.01.2015 est adopté à l'unanimité puis l'assemblée délibère ainsi :

**PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT
ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD**

Le Conseil Municipal informé de la possibilité de décomposer le projet en 2 tranches, accepte, à l'unanimité, le nouveau plan de financement qui est bien sûr plus favorable. Les aides du Conseil Général attribuées au titre « des actions de sécurité » seront donc concrétisées sur 2015 et 2016.

DEPENSES		RECETTES	
Démolition	60 000,00 €	Fonds de concours CG	110 000,00 €
Travaux maîtrise d'ouvrage commune, y compris adduction eau et enfouissement réseaux électriques,	480 000,00 €	Subvention ERDF	22 800,00 €
Construction garage	90 000,00 €	Conseil Général rescindement	21 462,50 €
Maitrise d'œuvre et frais divers	54 735,50 €	Subvention CG action de sécurité (30% de 180 000 €) rue du département	51 450,00 €
Acquisition terrain Deval	3 200,00 €	Subvention CG action de sécurité (30% de 180 000 €) avenue des Fils Fouquaud	54 000,00 €
		Conseil général amendes de police	12 810,00 €
Total HT	684 735,50 €	DETR	50 000,00 €
TVA 20%	136 947,10 €	FCTVA 16,442%	135 101,05 €
		Coût commune	367 259,05 €
Total TTC (20%)	824 882,60 €		824 882,60 €

BILAN 2014 DE LA REGIE « VENTE DE BIENS ET MATERIELS »

Madame Sylvie Magnain régisseur titulaire, dresse le bilan des ventes constatées en 2014 : le montant de la recette est de 810 € dont 530 € de vente de bois.

NUMEROTATION AU LIEU DIT « LES ECLUSES »

Afin de compléter l'adresse de la seule maison située sur la commune au lieudit « Les Ecluses » le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lui attribuer le numéro 1.

DENOMINATION DE L'ACCES DANS LA « ZAC PIGEON PIERRE »

Après discussion, il est décidé de reporter le choix de la dénomination de la rue qui traverse la ZAC Pigeon Pierre sur la Route de Melle. La commission « Communication » y réfléchira. Les élus sont invités à communiquer leurs suggestions.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint, présente ce dossier. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. En effet, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure.

La loi du 26 sept 2014 a cependant modifié les délais de cette mise en conformité prévoyant ainsi un possible engagement de l'exploitant pour la mise en place d'un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP devant obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015. Il est précisé que toute absence de dépôt ou dépôt après cette date, est sanctionnable d'une amende administrative.

Les élus sont invités à se positionner quant à la possible utilisation ou non du Domaine Public pour anticiper les éventuelles demandes des commerçants.

Les élus évoquent les diverses situations rencontrées selon la localisation des commerces.

Après avoir longuement échangé il est décidé, à l'unanimité et dans un souci d'équité envers l'ensemble des commerçants, de ne pas autoriser l'occupation définitive du domaine public mais de permettre des installations temporaires. Monsieur le Maire indique que la volonté de la collectivité est de faciliter autant que possible, la mise en application des obligations liées à cette mise en accessibilité des ERP.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - SERVICE DES EAUX - LOTISSEMENT DE LA GARE

La Commission « Finances-Marchés Publics » a étudié les Comptes Administratifs de ces deux budgets annexes. Le Compte administratif, document établi par l'ordonnateur (le Maire) retrace toutes les écritures (dépenses et recettes) effectuées au cours de l'année. Le bilan présenté et commenté par Monsieur le Maire est le suivant :

SERVICE DES EAUX

	Recettes	Dépenses	Résultat 2014	Résultat reporté 2013	RESULTAT 2014
FONCTIONNEMENT	98 896,67 €	101 391,11 €	-2 494,44 €	32 099,49 €	29 605,05 €
INVESTISSEMENT	26 003,44 €	62 587,46 €	-36 584,02 €	74 328,67 €	37 744,65 €
		résultats cumulés	-39 078,46 €	106 428,16 €	67 349,70 €

Monsieur le Maire rappelle que les différents travaux effectués en 2014 (Avenue Kennedy, Espace Mérovée, Route de Loizé, Impasse du Moulin d'Epailard) ont été autofinancés. Cela justifie la baisse de l'excédent d'investissement 2014 par rapport à celui de 2013.

Par ailleurs, il rappelle que les tarifs 2015 ont été fixés en décembre dernier en tenant compte d'un déficit sur l'année 2014 de l'ordre de 4 000 € alors qu'il est de 2 49444 €.

LOTISSEMENT DE LA GARE

	Recettes	Dépenses	Résultat 2014	Résultat reporté 2013	RESULTAT 2014
FONCTIONNEMENT	84 189,71 €	13 301,50 €	70 888,21 €	3 760,98 €	74 649,19 €
INVESTISSEMENT	57 185,47 €	64 402,47 €	-7 217,00 €	-55 955,47 €	- 63 172,47 €
		résultats cumulés	63 671,21 €	-52 194,49 €	11 476,72 €

Le montant des travaux effectués dans les logements communaux (VMC, Isolation, Peintures, changement des radiateurs...) représente environ 75 000 €, sur 6 ans Il est programmé de remplacer l'ensemble des cumulus qui ne l'ont pas été au gré des changements de locataires, pour anticiper leur panne eu égard à leur vétusté.

Les Comptes Administratifs 2014 du Service des Eaux et du Lotissement de la Gare sont adoptés.

COMPTES DE GESTION 2014 DU SERVICE DES EAUX – LOTISSEMENT DE LA GARE

Le Compte de Gestion, document établi par le Trésorier, retrace toutes les écritures effectuées à la demande de l'ordonnateur (Le Maire). Celui-ci correspondant très exactement aux écritures figurant au Compte Administratif du Maire, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2014 du Service des Eaux et du Lotissement de la Gare.

BILAN DE L'ACCUEIL DES CHIENS ERRANTS EN 2014

Madame Sylvie Magnain adjoint commente le bilan dressé par Animal'Or, de Mairé Levescault, à qui la gestion des chiens errants a été confiée moyennant une rétribution de 56 centimes d'Euro par habitant soit 1 178 € pour la commune de Chef Boutonne.

COMPTE RENDU FOURRIERE CANINE ANNEE 2014

	commune	gendarmerie	DTTE
ALLEUDS	5		
ARDILLEUX	3		
AUBIGNE	2		
BOUIN	1		
CAUNAY	1		
CHEF BOUTONNE	5	2	
CLUSSAIS LA POMMERAIE	1	1	
COUTURE D'ARGENSON	4		
CREZIERES			
GOURNAY LOIZE	4		
HANC			
LA BATAILLE			
LA CHAPELLE POUILLOUX		2	
LIMALONGES	5	3	
LORIGNE	4		
LOUBIGNE	1		
LOUBILLE	1		
MAIRE L'EVESCAULT	3	2	
MELLERAN	1		
MONTALEMBERT	4	1	
PERS			
PIOUSSAY			
PLIBOU			
SAUZE VAUSSAIS	7	3	1
TILLOU			
VILLEMAIN			
TOTAL	52	14	1

chiens identifiés	chiens non identifiés	chiens remis a son propriétaire	chiens adoptés	chiens mort sur la route	procédure rage	euteunisie accident	euteunisie procédure
1	4	4	1				
1	2	1	2	1			
	2		2				
	1		1				
	1		1				
3	4	4	3				
3			3				
2	2	3	1				
1	3	3	1	1			
2			2				
5	3		8				
4			4				1
	1			1			
1							1
1	4		3	2			1
	1		1				
3	2	3	2			1	
6	5	7	4	1			
33	35	45	22	3	1	2	1

ACHAT COMPLEMENTAIRE DE POUBELLES.

Monsieur le Maire explique qu'après la mise en place des 55 corbeilles acquises en 2014, il apparaît nécessaire de compléter ce parc avec 15 poubelles supplémentaires. 5 sont indispensables maintenant et la Commission « Finances – Marchés publics » propose d'en commander 10 de plus en réserve pour installation au gré des besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette commande complémentaire de 15 corbeilles pour un montant de. 4125 € HT.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Comme chaque année, le Trésorier a transmis le décompte de l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre, elle est calculée en fonction de l'importance des budgets de chaque collectivité.

Après discussion et considérant que ce principe est devenu archaïque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder cette indemnité 2014 qui aurait représentée 588.02 € et qui aurait été affecté sur le budget 2015.

REFLEXION SUR OPPORTUNITE D'ACHAT DE LA PROPRIETE LEDUC

Comme demandé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, une visite a été organisée le samedi 21.02.2015 pour permettre aux élus de disposer de tous les éléments nécessaires avant de se positionner sur l'opportunité ou non d'acquérir ce bien, dont l'intérêt serait de permettre une liaison entre la rue Robert Béchade et la Route de Sauzé Vaussais car elle se trouve en prolongement de la propriété acquise par l'EHPAD. (voir plan sur CR de la séance précédente.

Diverses hypothèses sont évoquées quant à ce qui pourrait être fait de la maison située sur la partie est en consacrant environ 16 m de largeur pour une voie d'accès partie ouest de la propriété.

Les avis divergent sur le principe même d'une réserve foncière, sur le risque à prendre de ne pas saisir cette opportunité d'aménagement routier sur cette zone, sur l'intérêt ou non de cette opportunité, sur le prix de vente de la propriété, sur le devenir de la maison (démolition, vente, location)

Les élus échangent longuement sur le sujet et sur proposition de Monsieur le Maire, décident (7 pour, 4 contre, 7 abstentions) de négocier au plus bas, avec les propriétaires. Le fruit des négociations sera présenté aux élus pour une décision définitive.

CONSULTATION POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE ETUDE DE ZONAGE « EAU PLUVIALE » CONJOINTEMENT A LA REVISION DU POS EN PLU

Le Bureau d'Etudes Sites et Projets à qui a été confié la révision du POS en PLU, indique la nécessité de procéder à une étude de zonage eaux pluviales dont le cahier des charges correspondant a été étudié par la commission « Finances et Marchés Publics » Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de cette consultation.

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur Le Maire rappelle l'avancement du dossier initié par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou dans le cadre de l'opération menée par l'Etat pour la mise en place de 7 000 bornes de rechargement sur le territoire national :

- Appel à projet en 2011 par la région pour la mise en place de bornes de rechargement pour véhicules électriques
- Acceptation du dossier pour la CDC
 - 13 bornes (concernant 8 communes – 3 bornes prévues sur la commune de Chef Boutonne)
 - Coût initial de 98 000 € HT subventionné à 70% soit 29 500 € pour la CDC
 - Base de 7500 € HT par borne.

Or, les conditions de cette opération ont évolué :

- Coût réel de 11 500 € par borne avec raccordement soit un coût global de 149 500 €.
- Le montant de la participation de la CDC passerait alors de 29 500 € à 80 500 €.

Le Conseil Communautaire n'a pas souhaité concrétiser l'opération devenue trop coûteuse. Il essaie cependant de négocier avec le SIEDS pour que les communes intéressées puissent le faire individuellement et directement, en maintenant si possible les conditions d'aides initialement annoncées.

Les conditions seraient ainsi les suivantes :

- Borne HT 11 500,00 €
- TVA 2 300,00 €
- Borne TTC 13 800,00 €
- subvention 80% 9 200,00 €
- coût résiduel à l'unité 2 336,00 €
- Coût résiduel pour 2 bornes : 4 672.00 €
- Coût résiduel pour 3 bornes : 7 008.00 €

Après un long débat au cours duquel furent discutées les raisons du faible nombre de véhicules électriques actuellement en circulation, les élus (11 pour, 7 contre) acceptent le principe de l'installation de bornes sur le territoire communal et en fixent le nombre à 2 (8 pour) (4 voix pour 1 seule borne et 6 abstentions) sous réserve de la confirmation des aides possibles. Les lieux d'implantation seraient : sur le parking sud de la Place Cail et sur le parking du Complexe Sportif.

PARTENARIAT FINANCIER DE LA COMMUNE DE LA BATAILLE POUR INSTALLATION DE LA DEFENSE INCENDIE DE PECHIOT.

Comme cela avait été évoqué au moment de la création de la retenue d'eau pour défense incendie du Guibou et de Péchiot, la Commune de La Bataille a confirmé une participation de 600 € au titre de cette opération qui la concerne pour l'une des habitations de Péchiot située sur la commune de La Bataille.

MISE EN PLACE D'UNE CARTE D'ACHAT

Afin de faciliter certains achats (y compris par internet) qui nécessitent l'utilisation d'une carte bancaire, il est possible d'avoir recours à une carte d'achat. La Commission « Finances-Marchés Publics » a étudié deux possibilités : la carte d'achat public proposée par la Caisse d'Epargne et la gestion d'une régie d'avances et de recettes en relation avec le Trésor Public.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la mise en place d'une carte d'achat auprès de la Caisse d'Epargne, autorisant les personnes désignées à effectuer directement des règlements auprès de fournisseurs référencés. Le montant du plafond global annuel des paiements est fixé à 20 000 €uros.

ADHESION A L'ASSOCIATION « PROM'HAIES »

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'association « Prom'Haies » pour la saison 2014/2015 à raison de 96.51 € (30 € + 0.03 €/habt) afin de faire valoir le versement d'une aide dans le cadre de l'opération « 1 million d'arbres » au titre de la fourniture qui a été faite récemment de 50 plants pour le remplacement des peupliers abattus en 2014.

FERMETURE DU COLLEGE DU SACRE CŒUR RUE DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire confirme la fermeture malheureusement annoncée, du Collège du Sacré Cœur, au 1^{er} septembre 2015. Il indique que la Congrégation, propriétaire des locaux, a provoqué une rencontre en mairie pour évoquer l'avenir de cet ensemble et affirmer sa volonté de faciliter une éventuelle reprise des locaux si la collectivité était intéressée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à faire la visite avant toute décision.

Il est précisé que le devenir de l'Ecole du Sacré Cœur (maternelle et élémentaire) située avenue Auguste Gaud est aussi à l'étude. La décision devrait prochainement intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent des informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Magnain responsable de la commission «Animation de la vie locale » indique que le renouvellement du Conseil Municipal de Jeunes est théoriquement prévu en mars 2015. Cependant, compte tenu du manque de candidatures lors des précédentes élections (le Conseil Municipal était réduit à 14 membres au lieu de 19) et au manque d'assiduité de nombreux élus, le Conseil Municipal entérine le fait de ne pas reconduire le Conseil Municipal de Jeunes à la fin de ce mandat, qui sera donc prolongé jusqu'à la fin juin 2015.

Madame Nicole Bettan Vice-Présidente du CCAS, indique que l'acte d'achat de la partie du terrain appartenant aux Consorts Lebeaux Rue de la Pyrounelle sur lequel sera concrétisé le projet de construction de l'EHPAD, a été signé jeudi 19.02.2015, pour un montant de 200 000 €.

Monsieur Patrick Petit Membre du Conseil d'administration du Collège François Truffaut précise que les effectifs sont en augmentation passant de 250 à 280 élèves annoncés à la prochaine rentrée. Le Conseil Général investit actuellement une somme de 75 000 € de travaux dans l'établissement.

Monsieur le Maire annonce une modification des dates des prochaines réunions du Conseil Municipal qui auront donc lieu les 16.03.2015 et 13.04.2015, pour tenir compte de la date limite de vote des budgets.

Il annonce la notification d'une aide de 15 000 € (7 500 € de l'ADEME, 7 500 € de la Région) en réponse au dossier déposé par la commune pour la réalisation d'un programme d'éclairage visant à remplacer les lampes « ballons fluor ».

Le diagnostic sanitaire de l'Eglise Saint-Chartier, demandé par la collectivité en décembre dernier a été effectué par un architecte du Service Départemental d'Architecture le 11 Février. Le rapport est attendu.

La commission dont la mission est la valorisation de la commercialisation des terrains de la Garenne du Bois aux Pins se réunira le 02 Mars 2015 à 14 heures.

La commission « Finances-Marchés Publics » se réunira pour l'étude des documents budgétaires les 2 et 24 Mars ainsi que le 1^{er} Avril.

La création d'un magasin de vêtements est annoncée pour le début mars, à côté de l'Hôtel des Voyageurs.

Monsieur Vaslin demande où en sont les opérations de reprise des travaux de l'avenue centrale. Monsieur le Maire évoque les nombreuses relances qui ont été nécessaires pour faire évoluer ce dossier. La signature du protocole d'accord entre les parties (commune, entreprise, maître d'œuvre) aura lieu le 10.03.2015. La réalisation des travaux est programmée pendant les vacances de Pâques.

M. Gripon indique qu'une demande d'abri bus lui a été faite par les riverains de la Garenne du Bois aux Pins. Monsieur le Maire indique qu'il va voir avec le gestionnaire du service du Conseil Général des Deux-Sèvres.

Les élus regrettent le délai de réparation des désordres signalés sur l'éclairage public. La remarque sera transmise à l'entreprise Delaire pour lui demander d'intervenir plus promptement si possible.

Le tableau des permanences des élus pour les élections départementales est établi.

La séance est close à 22 heures 50.

Ainsi délibéré, le 23.02.2015 en mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.